

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

COGEP AUDIT

167 Quai Ledru-Rollin

72000 LE MANS

tél : 02 43 40 76 00

www.cogep.fr

FINANCIERE JEHAN

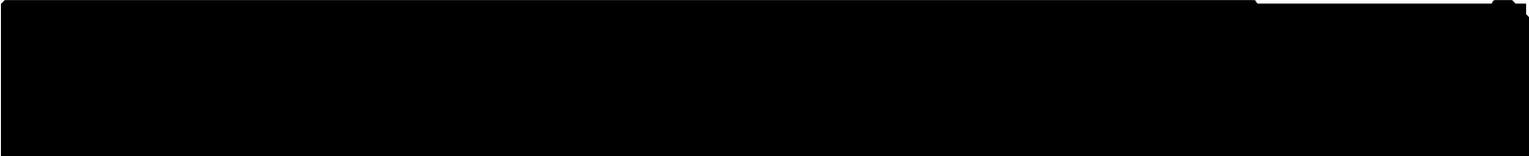
Société de participations financières de profession libérale à responsabilité
limitée de pharmaciens d'officine au capital de 10 000 euros

12 Rue Franz Schubert

78120 RAMBOUILLET

RCS VERSAILLES 878 877 216

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société FINANCIERE JEHAN, société de participations financières de profession libérale à responsabilité limitée de pharmaciens d'officine, en société civile



FINANCIERE JEHAN

Société de participations financières de profession libérale à responsabilité
limitée de pharmaciens d'officine au capital de 10 000 euros

12 Rue Franz Schubert

78120 RAMBOUILLET

RCS VERSAILLES 878 877 216

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société FINANCIERE JEHAN, société de participations financières de profession libérale à responsabilité limitée de pharmaciens d'officine, en société civile

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est décrite ci-dessous :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité font apparaître :

- Des capitaux propres de 1 680 K€
- Une trésorerie de 1 775 K€
- 61 K€ de dettes envers les associés
- 32 K€ de dettes d'impôt sur les sociétés

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle a été analysée, n'appelle pas de remarque particulière au regard de la continuité d'exploitation.



Le Mans, le 1^{er} juillet 2025

Pour COGEP AUDIT

Thomas POUPARD
Commissaire aux Comptes